

Des typologies pour l'étude du texte

Le programme de français en vigueur actuellement au Québec repose sur une conception qui combine deux points de vue sur le texte : sa fonction pragmatique (le texte dans la situation de communication, comme correspondant à un but, à une visée globale, à une « intention » selon la terminologie du programme) et sa structure formelle ou type, repérable par des règles de composition relativement définies (ex. : structure descriptive avec un thème principal et des thèmes dérivés accompagnée de marqueurs de relation qui situent les éléments dans l'espace, structure narrative en cinq unités ou séquences : état initial, complication, etc.). Le premier point de vue conçoit tout énoncé, oral ou écrit, comme inscrit dans un acte plus large ; les enseignants d'ici connaissent bien les quatre fonctions retenues par le programme : on écrit ou on parle dans l'intention 1) de s'exprimer personnellement, 2) de convaincre ou de persuader, 3) d'informer ou 4) de construire sa vision du monde et de satisfaire un besoin d'imaginaire.

Le deuxième point de vue est celui d'une typologie des discours. Son intérêt, sur le plan scolaire, est de permettre de réduire la diversité des textes en mettant l'accent sur ce qu'ils ont de commun. Les types fondamentaux retenus par le programme du secondaire sont au nombre de quatre : les discours narratifs et descriptifs, analytiques et argumentatifs.

Même si ces deux dimensions de l'organisation des textes sont à la base du programme, leur articulation n'a jamais été clairement explicitée dans les documents ministériels. On ne peut cependant comprendre qu'elles se combinent tout en appartenant à des niveaux différents. Par exemple, pour convaincre ou pour informer, on peut décrire, raconter ou analyser ; mais on peut aussi raconter pour exprimer ses sentiments, pour faire rêver ou encore pour informer, etc.

Mais il n'est pas clair si les textes lus ou écrits par les élèves et travaillés en classe parce qu'ils correspondent aux quatre intentions de communication du programme relèvent tous des quatre types de discours retenus. Par exemple, existe-t-il des textes qui ne seraient ni narratifs, ni descriptifs,

ni analytiques, ni argumentatifs ? Si c'est le cas, relèvent-ils d'un autre type de texte et lequel ? Certains auteurs parlent du texte informatif : est-ce une catégorie de même nature que les autres ?

Des travaux récents sur les textes peuvent nous aider à avancer sur ces questions. En particulier ceux qui précisent qu'on rencontre rarement des textes réels un peu longs qui relèvent en entier du même type. Chaque texte a bien une intention de communication, mais pour la réaliser, il utilise souvent plusieurs des « moyens » que constituent les types. On parlerait alors davantage de « séquence » textuelle d'un type particulier que de texte complet. C'est la position d'un auteur comme Jean-Michel Adam.

En ce qui concerne les types de discours (ou de textes), une modification pourrait être avantageusement apportée à propos du type analytique, car l'analyse ou séquence analytique est davantage une opération de l'esprit qu'une forme bien définie en termes de structures. Et l'étude des textes qu'on classe dans cette catégorie montre qu'ils relèvent en fait de plusieurs types d'organisation, principalement de deux : les uns sont structurés de la même façon que la description, à la différence qu'il s'agit de descriptions de type abstrait (par exemple, un phénomène social, historique, psychologique) ou de descriptions d'actions (et non pas de textes narratifs ; par exemple : les modes d'emploi), les autres ont essentiellement une visée explicative. Or, les caractéristiques de l'organisation des textes explicatifs sont de mieux en mieux connues, et par ailleurs, il semble important de familiariser les jeunes d'âge scolaire avec ce type de texte très présent tout au long de leur scolarité dans toutes les disciplines. Là encore, la proposition de considérer quatre types de textes incluant le texte explicatif a d'abord été faite par Jean-Michel Adam¹.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles il nous a semblé important de laisser s'exprimer celui qui, depuis bien des années, réfléchit à la question de la typologie des textes.

* Professeure de didactique du français à l'Université de Montréal

Note

1. Jean-Michel Adam est professeur à l'Université de Lausanne (Suisse) et connu pour ses nombreux travaux sur l'étude du texte.